

Adresses de la déclaration de maladie professionnelle :

1. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

DECLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction générale Contrôle du bien-être au travail
Au Médecin-inspecteur sociale

Rue Ernest Blérot 1
1070 Bruxelles

2. FEDRIS :

DECLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Agence fédérale pour des risques professionnels
Au Médecin-conseil

Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles